

⇒ Principes de fonctionnement des chantiers :

- ❖ Ils sont proposés à 14 jeunes habitant la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors **âgés de 14 à 15 ans.**
- ❖ Ils se dérouleront **du lundi 11 juillet 2022 au vendredi 22 juillet 2022** sur 3 jours pendant une semaine.
- ❖ Chaque jeune effectuera **18 heures de travail rémunéré** sur 3 jours.
- ❖ Les chantiers consisteront à effectuer divers travaux sur les communes de Méaudre et d'Autrans, en fonction des besoins des services municipaux et des projets en cours.
- ❖ L'encadrement sera assuré par un animateur ou un agent de la mairie (services techniques, écoles...)
- ❖ Ces travaux ne demandent pas d'aptitudes physiques et/ou techniques particulières, mais ils nécessitent une participation active et une motivation certaine de chacun.
- ❖ Les jeunes seront rémunérés sur la base du taux horaire de 8.46 € brut (salaire minimum minoré de 20% au regard de la législation du travail des -17 ans).
- ❖ Chaque jeune sera donc en situation professionnelle, cela implique que les absences éventuelles seront justifiées et décomptées.

⇒ Le projet :

Chaque jeune doit présenter **précisément le projet** qu'il cherche à financer grâce à "ce chantier", il détaillera ses choix et ses motivations dans le dossier d'inscription.

Le projet pourra concerner une participation à un voyage ou des vacances en groupe – ou par une association locale, participation à un stage, un événement sportif, un événement culturel – l'achat de matériels collectifs pour un club, une activité associative.

Si plusieurs jeunes présentent le même projet, chacun devra remplir un dossier d'inscription.

L'animateur jeunes peut apporter une aide dans la rédaction du dossier lors des permanences à la Cité Scolaire.

En cas de candidatures plus importantes que le nombre de places proposées, la priorité sera donnée aux nouveaux candidats et/ou aux projets présentant un intérêt général et/ou collectif, ainsi qu'aux jeunes dont la candidature a été refusée en 2021.

⇒ Le choix :

Le choix définitif des candidats est effectué par une commission, qui se réunira **le jeudi 19 mai 2022.**

Les candidats seront informés de la suite donnée à leur demande au plus tard **le mercredi 25 mai 2022.**

⇒ Les inscriptions :

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet de la mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors : www.autrans-meaudre.fr ou à retirer aux accueils des mairies et dans les agences postales communales **à partir du lundi 4 avril 2022.**

→ Date limite pour déposer le dossier : **15 mai 2022 dernier délai**

soit par mail à l'adresse suivante : rh@autrans-meaudre.com ou le déposer à l'accueil de la mairie d'Autrans ou celui de Méaudre.

Après la commission de sélection du jeudi 19 mai 2022, les candidats retenus devront :

1. Compléter leur dossier en remettant les pièces suivantes **en mairie** :

- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie de l'attestation vitale de la sécurité sociale sur laquelle figure le n° de sécurité sociale du jeune (attestation à télécharger sur le site Ameli)
- Relevé d'identité bancaire ou postal impérativement **au nom du jeune**
- Un certificat médical d'aptitude à une activité professionnelle

Sans ces pièces, le dossier ne sera pas validé

2. Etre présents lors de la réunion d'information qui aura lieu fin juin 2022 et lors de laquelle chaque jeune signera son contrat de travail. **Une convocation** leur sera adressée par la suite.

Rappel : la signature du contrat de travail ne peut se faire qu'en présence d'un tuteur légal.

Traitement des données personnelles :

Lors de votre demande d'inscription à un chantier Vertaco, la mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors], responsable de traitement, collecte des données personnelles qui sont traitées uniquement par ses services et les tiers autorisés règlementairement. La base juridique de ce traitement est l'intérêt légitime et le contrat en cas de recrutement. Vos données personnelles collectées sont conservées dans la limite fixée par les durées légales de conservation. Dans le cadre d'une coordination territoriale des recrutements aux chantiers Vertaco et dans l'intérêt des jeunes, les noms des candidats sont échangés entre les structures (les communes, l'Agopop et la communauté de communes), responsables conjointes de ce traitement de données personnelles.

Conformément au Règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés, vous pouvez contacter la mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors: rh@autrans-meaudre.com ou son délégué à la protection des données (uniquement pour la CCMV, Autrans-Méaudre et Lans en Vercors) : dpg@cdg38.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

→ Date limite pour déposer le dossier : 15 mai 2022 dernier délai

Merci de cocher votre préférence :

1^{ère} Semaine du lundi 11 juillet au vendredi 15 juillet 2022 – 3 jours à définir	
2^{ème} Semaine du lundi 18 juillet au vendredi 22 juillet 2022 – 3 jours à définir	

Nom : **Prénom :**

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Adresse mail du jeune :

N° tél portable du jeune :

Avez-vous déjà participé aux Chantiers Vertaco ? oui **En quelle année** **non**

Nom et Prénom du ou des responsable(s) :

1- Nom, prénom (mère) :

Adresse :

Tél. (1) pendant les chantiers : Tél. (2) :

Adresse mail

2 - Nom, prénom (père) :

Adresse :

Tél. (1) pendant les chantiers : Tél. (2) :

Adresse mail

PRESENTATION DU PROJET

Lettre de motivation avec descriptif de votre projet (Description, évaluation du coût, période de réalisation, composition du groupe si c'est un projet collectif, préciser l'intérêt général du projet...)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :

Représentant (e) légal (e) de l'enfant :

L'autorise à :

- Participer aux chantiers organisés par la mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors en lien avec les services techniques de la commune qui se dérouleront du lundi 11 juillet au vendredi 22 juillet 2022.
- Etre véhiculé pour les déplacements durant les chantiers,
- Effectuer un travail de 18 heures hebdomadaires et percevoir un salaire en rapport avec cette activité professionnelle et son âge,
- Conclure un contrat de travail avec la mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors.

Rappel : la signature du contrat de travail ne peut se faire qu'en présence d'un tuteur légal

J'autorise si besoin le responsable du chantier à décider de l'intervention d'urgence des services compétents (SAMU, pompiers, médecin...), et j'autorise le praticien à pratiquer tout examen médical essentiel à l'établissement du diagnostic et toute intervention médicale ou chirurgicale jugée nécessaire.

Fait à :

Le :

Nom, prénom manuscrit et signature du représentant légal (précédé de la mention « lu et approuvé »)